République Française Département de l'Aube Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE SEANCE DU 08 JUIN 2020

Date de la convocation : 2 janvier 2020

Date d'affichage : 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Éric VUILLEMIN, maire.

<u>Présents</u>: BAUDESSON CECILE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTTE JEROME, CAMUSET EMILIE, CHEIKH FETHI, CONROUX SANDRINE, COUENON LAETITIA, DA MOTA ADAM, DAVID CORALIE, DELIGNY VERONIQUE, FARIA DAVID, GIBAUD OUMY, GROSSMANN GERALD, HAHN JEAN-PAUL, HENEAUX MELANIE, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LEFEVRE MARTINE, LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU GILLES, MILLET CLARISSE, MORIN ANNE-CECILE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, TAILLAND JEAN-MARIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, ZANY SOPHIE

Représentés :

Absents:

Secrétaire : Madame DAVID CORALIE

La séance est ouverte.

20045 (DEL01) CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DETERMINATION DE LEUR COMPOSITION

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de créer 10 commissions municipales permanentes spécialisées, réparties comme suit :

Commission n°1 :	Sécurité et Police Municipale					
• Commission n°2 :	Environnement, développement durable, transition énergétique, biodiversité et voirie					
• Commission n°3:	Education, enfance, jeunesse, loisirs et santé					
• Commission n°4 :	Développement économique, emploi, aménagement numérique et Grands projets, espaces verts et jumelage					
• Commission n°5 :	Cœur de ville, fêtes et manifestations					
Commission n°6 :	Culture, associations culturelles et vie associative					
• Commission n°7 :	Finances, budget et ressources humaines					
Commission n°8:	Sport et associations sportives					
Commission n°9 :	Affaires sociales					
Commission n°10 :	Urbanisme et foncier					

Décide de fixer à 8 le nombre des membres de chacune de ces commissions, comprenant Monsieur le Maire, qui en est le Président de droit, ainsi que 7 membres, qui seront élus par le Conseil Municipal, en son sein.

20046 (DEL02) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°1 CHARGEE DE LA SECURITE ET DE LA POLICE MUNICIPALE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°1 chargée de la Sécurité et de la Police Municipale, comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. BEAUJEAN Jacques
- M. HOSDEZ Jean-Albert
- M. TAILLAND Jean-Marie
- M. BENOIT Jacques
- Mme MILLET Clarisse
- M. BOUTTE Jérôme
- M. VERNET Jean-Patrick

20047 (DEL03) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°2 CHARGEE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DE LA BIODIVERSITE ET DE LA VOIRIE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	o	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale permanente n°2 chargée d'étudier les questions relatives à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, à la biodiversité et à la voirie, comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. BEAUJEAN Jacques
- Mme CAMUSET Emilie
- Mme PERROT Florinda
- M. RENAUT Richard
- M. BENOIT Jacques
- Mme DAVID Coralie
- Mme LEFEVRE Martine

20048 (DEL04) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°3 CHARGEE DE L'EDUCATION, L'ENFANCE, LA JEUNESSE, LES LOISIRS ET LA SANTE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale permanente n°3 chargée d'étudier les questions relatives à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, les loisirs et la santé, comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- Mme LUCAS Marie-Thérèse

- M. DA MOTA Adam
- M. BOUCHUT Christophe
- Mme GIBAUD Oumy
- Mme DELIGNY Véronique
- M. FARIA David
- Mme COUENON Laetitia

20049 (DEL05) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°4 CHARGEE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE, DES GRANDS PROJETS, ESPACES VERTS ET JUMELAGE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°4 chargée d'étudier les questions relatives au développement économique, à l'emploi, à l'aménagement numérique, aux Grands projets, aux espaces verts et au jumelage comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. BONNEFOI Jérôme
- M. GROSSMANN Gérald
- Mme ZANY Sophie
- M. DA MOTA Adam
- Mme BEAUJEAN Dominique
- Mme BAUDESSON Cécile
- M. CHEIKH Fethi

20050 (DEL06) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°5 CHARGEE DU CŒUR DE VILLE, DES FETES ET MANIFESTATIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°5 chargée d'étudier les questions relatives au Cœur de Ville, aux fêtes et manifestations comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- Mme JUTAND-MORIN Martine
- Mme CONROUX Sandrine
- Mme HENEAUX Mélanie
- Mme DELIGNY Véronique
- M. MATHIEU Gilles
- Mme COUENON Laetitia
- Mme LEFEVRE Martine

20051 (DEL07) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°6 CHARGEE DE LA CULTURE, DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°6 chargée d'étudier les questions relatives à la Culture, aux associations culturelles et à la vie associative comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. HAHN Jean-Paul
- M. BONNEFOI Jérôme
- Mme CAMUSET Emilie
- Mme BAUDESSON Cécile
- Mme CONROUX Sandrine
- M. BOUTTE Jérôme
- Mme LEFEVRE Martine

20052 (DEL08) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°7 CHARGEE DES FINANCES, DU BUDGET ET DES RESSOURCES HUMAINES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°7 chargée d'étudier les questions relatives aux finances, au budget et aux ressources humaines comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- Mme BEAUJEAN Dominique
- M. HOSDEZ Jean-Albert
- M. MATHIEU Gilles
- Mme LUCAS Marie-Thérèse
- Mme ZANY Sophie
- Mme GIBAUD Oumy
- M. CHEIKH Fethi

20053 (DEL09) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°8 CHARGEE DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°8 chargée d'étudier les questions relatives aux sports et aux associations sportives comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. FARIA David
- M. RENAUT Richard
- M. TAILLAND Jean-Marie
- Mme MORIN Anne-Cécile
- M. KEOMANY Vandhara
- M. BOUTTE Jérôme
- M. VERNET Jean-Patrick

20054 (DEL10) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°9 CHARGEE DES AFFAIRES SOCIALES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°9 chargée d'étudier les questions relatives aux affaires sociales, comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- Mme MILLET Clarisse
- M. HOSDEZ Jean-Albert
- M. BOUCHUT Christophe
- M. HAHN Jean-Paul
- Mme BEAUJEAN Dominique
- M. KEOMANY Vandhara
- M. CHEIKH Fethi

20055 (DEL11) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°10 CHARGEE DE L'URBANISME ET DU FONCIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide désigner les membres de la commission municipale n°10 chargée d'étudier les questions relatives à l'urbanisme et au foncier, comme suit :

- M. VUILLEMIN Éric
- M. BOUCHUT Christophe
- M. GROSSMANN Gérald
- Mme PERROT Florinda
- Mme JUTAND-MORIN Martine
- Mme MORIN Anne-Cécile

- Mme HENEAUX Mélanie
- Mme DAVID Coralie

20056 (DEL12) FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

20057 (DEL13) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigne comme représentants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme BEAUJEAN Dominique
- Mme MILLET Clarisse
- M. HAHN Jean-Paul
- M. GROSSMANN Gérald
- M. BOUCHUT Christophe
- M. CHEIKH Fethi

20058 (DEL14) LISTE DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Dresse la liste de présentation des personnes susceptibles d'être nommés commissaires par le Directeur départemental des Finances Publiques, comme suit :

Président VUILLEMIN Éric				
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>			
BEAUJEAN Dominique	CHANOIR Monique			
DA MOTA Adam	KENMEGNE Lazare			
ROBIN Michel	CAMUSET Josette			
MATHIEU Gilles	RENAUDOT Isabelle			
BONNEFOI Jérôme	GIBAUD Oumy			
WASMER Serge	CUROT Michelle			
LEBON Alain	LASSERE Micheline			
LELOUARD Jean-Claude	GANDON Laurent			
LAUDE Alain	CONROUX Sandrine			
GOUT Marie	HENEAUX Mélanie			
KEOMANY Vandhara	ANTONELLI Chantal			
CHEIKH Fethi	BOUTTE Jérôme			
DAVID Coralie	COUENON Laetitia			
VERNET Jean-Patrick	LEFEVRE Martine			
VALLE Daniel	MERLE Jean-Pierre			
MERLE Alexandre	KACZMARECK Frédéric			

20059 (DEL15) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE REPRESENTANT LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne M. HOSDEZ Jean-Albert comme Correspondant défense représentant la Commune de Romilly-sur-Seine auprès du Ministère de la Défense.

20060 (DEL16) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	29	29	0	0	4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Mesdames et Messieurs Féthi CHEIKH, Laetitia COUENON, Jérôme BOUTTE et Coralie DAVID n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Désigne Mme LUCAS Marie-Thérèse comme représentant de la Commune pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Aube Marne.

20061 (DEL17) NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	29	29	0	0	4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Mesdames et Messieurs Féthi CHEIKH, Laetitia COUENON, Jérôme BOUTTE et Coralie DAVID n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Désigne M. TAILLAND Jean-Marie comme représentant de la Commune au sein de l'Association Prévention Routière.

20062 (DEL18) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne Président de la Commission d'Appel d'Offres : M. Éric VUILLEMIN

Désigne les délégués titulaires comme suit :

- A. M. HOSDEZ Jean-Albert
- B. Mme BEAUJEAN Dominique
- C. M. HAHN Jean-Paul
- D. Mme LUCAS Marie-Thérèse
- E. M. CHEIKH Fethi

Désigne les délégués suppléants comme suit :

- A. M. BENOIT Jacques
- B. Mme GIBAUD Oumy
- C. M. FARIA David
- D. M. BEAUJEAN Jacques
- E. M. VERNET Jean-Patrick

20063 (DEL19) CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe les conditions de dépôt de liste comme suit :

• les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),

 les listes devront être déposées auprès du Secrétariat Général jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, au plus tard. Les listes seront déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à <u>s.general@mairie-romilly-sur-seine.fr</u> selon le modèle ci-joint :

Titulaires	Suppléants
-	_
-	-
-	-
-	-
-	-

20064 (DEL20) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne comme représentants de la Commune pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Pour le groupe majoritaire :

- M. HOSDEZ Jean-Albert
- M. BEAUJEAN Jacques
- M. HAHN Jean-Paul
- Mme LUCAS Marie-Thérèse

Pour le groupe minoritaire :

- M. CHEIKH Fethi
- M. VERNET Jean-Patrick

20065 (DEL21) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------------------	---------------------------------------	------	--------	------------	--------------------

33 29	29	0	0	4
-------	----	---	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Mesdames et Messieurs Féthi CHEIKH, Laetitia COUENON, Jérôme BOUTTE et Coralie DAVID n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Désigne pour siéger en qualité de représentants dans les divers établissements scolaires de la Commune :

Ecole maternelle Elsa TRIOLET :

En qualité de titulaire :

M. TAILLAND Jean-Marie

• Ecole maternelle GAMBETTA:

En qualité de titulaire :

M. BENOIT Jacques

• Ecole maternelle et primaire ROBESPIERRE :

En qualité de titulaire :

M. DA MOTA Adam

• Ecole maternelle et primaire ROMAIN ROLLAND :

En qualité de titulaire :

M. BOUCHUT Christophe

Ecole maternelle et primaire SIMONE VEIL :

En qualité de titulaire :

Mme BAUDESSON Cécile

Ecole maternelle et primaire LION :

En qualité de titulaire :

Mme MILLET Clarisse

• Ecole maternelle et primaire MIGNONNETTE :

En qualité de titulaire :

Mme ZANY Sophie

Ecole primaire GAMBETTA :

En qualité de titulaire :

Mme BEAUJEAN Dominique

- Collège LE NOYER MARCHAND :
 - En qualité de titulaire :

Mme LUCAS Marie-Thérèse

- En qualité de suppléant :

Mme BEAUJEAN Dominique

- Collège LANGEVIN :
 - En qualité de titulaire :

Mme LUCAS Marie-Thérèse

- En qualité de suppléant :

M. HOSDEZ Jean-Albert

- Lycée JOLIOT-CURIE :
 - En qualité de titulaire :

Mme LUCAS Marie-Thérèse

- En qualité de suppléant :
 M. HOSDEZ Jean-Albert
- Lycée Denis DIDEROT :
 - En qualité de titulaire : Mme LUCAS Marie-Thérèse
 - En qualité de suppléant : Mme BAUDESSON Cécile

20066 (DEL22) ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne les délégués titulaires comme suit :

- M. BEAUJEAN Jacques
- Mme PERROT Florinda
- Mme JUTAND-MORIN Martine
- M. HOSDEZ Jean-Albert
- M. BENOIT Jacques
- M. HAHN Jean-Paul
- M. VERNET Jean-Patrick
- M. CHEIKH Fethi

Désigne les délégués suppléants comme suit :

- M. TAILLAND Jean-Marie
- Mme ZANY Sophie
- Mme CAMUSET Emilie
- Mme BAUDESSON Cécile
- M. RENAUT Richard
- Mme MORIN Anne-Cécile
- Mme COUENON Laetitia
- Mme LEFEVRE Martine

20067 (DEL23) ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne les délégués titulaires comme suit :

- M. BONNEFOI Jérôme
- Mme PERROT Florinda
- M. HOSDEZ Jean-Albert
- Mme BAUDESSON Cécile
- Mme LUCAS Marie-Thérèse
- Mme MORIN Anne-Cécile
- M. CHEIKH Fethi
- M. VERNET Jean-Patrick

Désigne les délégués suppléants comme suit :

- Mme JUTAND-MORIN Martine
- M. DA MOTA Adam
- M. GROSSMANN Gérald
- M. MATHIEU Gilles
- M. KEOMANY Vandhara
- Mme GIBAUD Oumy
- M. BOUTTE Jérôme
- Mme COUENON Laetitia

20068 (DEL24) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	29	29	0	0	4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Mesdames et Messieurs Féthi CHEIKH, Laetitia COUENON, Jérôme BOUTTE et Coralie DAVID n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Désigne les délégués titulaires comme suit :

- M. BEAUJEAN Jacques
- Mme LUCAS Marie-Thérèse

Désigne les délégués suppléants comme suit :

- Mme PERROT Florinda

20069 (DEL25) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	29	29	0	0	4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Mesdames et Messieurs Féthi CHEIKH, Laetitia COUENON, Jérôme BOUTTE et Coralie DAVID n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Procède à l'élection de M. BONNEFOI Jérôme en qualité de représentant au sein de la société SPL-Xdemat.

20070 (DEL26) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX (SANS MAJORATION)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et du produit de 27,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par nombre d'adjoints.

Décide que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire: 47,00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er Adjoint : 25,45% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 8e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 9e Adjoint : 17,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 1 : 10,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 2 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 3 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 4 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 5 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 6 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 7 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 8 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 9 : 3,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers municipaux (14) : 1,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prend acte de la décision de Monsieur le Maire de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème tel que mentionné à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement pour le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux délégués. Les conseillers municipaux auront un versement annuel en fin d'année.

Précise que les indemnités de fonction entrent en vigueur au 25/05/2020.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20071 (DEL27) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX (AVEC MAJORATION)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de majorer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints par application de l'article L.2123-22 au titre de la DSU, Dotation Urbaine de Solidarité (le critère de DSU entraîne le passage à la strate supérieure, soit à l'indemnité correspondant à une commune de 20 000 à 49 999 habitants).

Précise que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire

de la fonction publique) et du produit de 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par nombre d'adjoints.

Décide que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire: 65,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er Adjoint : 30,54% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8e Adjoint : 21.08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 9e Adjoint : 21,08% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 1 : 10,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 2 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 3 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 4 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 5 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 6 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 7 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 8 : 7,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué 9 : 3,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers municipaux (14) : 1,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Décide de majorer par application d'un taux de 15% les indemnités du Maire et des Adjoints, conformément aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prend acte de la décision de Monsieur le Maire de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème tel que mentionné à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement pour le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux délégués. Les conseillers municipaux auront un versement annuel en fin d'année.

Précise que les modifications des indemnités de fonction entrent en vigueur au 25/05/2020.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20072 (DEL28) RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte le règlement intérieur décrites ci-dessus, concernant l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Fixe à 10 000 euros les crédits annuels inscrits pour lesdits frais,

Dit que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Municipal seront inscrites au budget.

20073 (DEL29) CREATIONS D'EMPLOIS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	29	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE:

Décide la création des emplois suivant, à temps complet :

• 4 emplois de gardien brigadier de police municipale.

Précise que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er septembre 2020.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20074 (DEL30A) BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	27	4	2	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits s7uivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20075 (DEL30B) BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	27	4	2	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20076 (DEL30C) BUDGET ANNEXE SERVICE EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	27	4	2	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Eau.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Eau.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20077 (DEL30D) BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	27	4	2	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20078 (DEL31) PREPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE 2020/2021 – AVIS SUR LES DECISIONS DE RETRAIT ET D'AFFECTATION DES EMPLOIS D'ENSEIGNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	29	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE:

Emet un avis favorable sur l'adoption de la nouvelle carte scolaire 2020/2021 ainsi définie :

Retrait du 5^{ème} emploi d'enseignement préélémentaire à l'école primaire Robespierre,

- Retrait du 8^{ème} emploi d'enseignement élémentaire (5^{ème} classe dédoublée) à l'école primaire Mignonnette,
- Ajout d'un 15^{ème} emploi d'enseignement élémentaire (8^{ème} classe dédoublée) à l'école élémentaire Gambetta,
- Ajout d'un 14^{ème} emploi d'enseignement élémentaire (8^{ème} classe dédoublée) à l'école primaire Romain Rolland,
- Ajout d'un 6ème emploi d'enseignement élémentaire (3ème classe non dédoublée) à l'école primaire Simone Veil,
- Ajout d'un 12ème emploi d'enseignement élémentaire (5ème classe non dédoublée) à l'école primaire Robespierre.

20079 (DEL32) PROPOSITION DE REDECOUPAGE DES SECTEURS SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2020/2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le redécoupage des secteurs scolaires avec les modifications suivantes :

Rattachement des rues suivantes du secteur Romain Rolland (maternelle) vers le secteur Elsa Triolet :

- Chemin de Menay
- Impasse du 19 Mars 1962
- Impasse du Chant de l'Alouette
- Impasse du Maroc
- Rue des Blés d'Or
- Rue Emile Zola du 118 au 9998 côté Pair
- Rue Emile Zola du 117 au 9999 côté Impair
- Rue Locarno

La liste complète des rues par secteurs scolaires est jointe en annexe.

20080 (DEL33) BOURSES MUNICIPALES – REVALORISATION DES MONTANTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de revaloriser de 10% les montants jusqu'alors attribués aux étudiants dans le cadre de la bourse municipale à partir de 2020/2021 et suivantes,

Valide l'inscription au budget 2021 et suivants, de la somme nécessaire permettant la prise en compte de cette revalorisation, soit 73 810€.

20081 (DEL34) MAINTIEN DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX FAMILLES DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	29	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE:

Approuve le maintien de la grille tarifaire ci-dessous, relative à la participation financière demandée aux familles dans le cadre de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 :

TARIFS depuis le 1er SEPTEMBRE 2016								
Quotient	Tranches	Tarifs	Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant					
1	0 à 300	4,60 €	3,70 €					
2	301 à 500	4,80 €	3,85 €					
3	501 à 700	5,00 €	4,00 €					
4	701 à 900	5,20 €	4,15 €					
5	901 à 1100	5,40 €	4,30 €					
6	1101 et plus	5,50 €	4,40 €					
Tarif visiteur	Romillon	5,60 €	5,60 €					
Tarif Extérieu	ır	8,40 €	8,40 €					

Précise que les modalités de prépaiement pour la réservation des repas pris par les enfants, telles qu'elles sont définies restent applicables pour les familles.

20082 (DEL35) INSTAURATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES REPAS BIO

onseillers résents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	29	0	4	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 29 VOIX POUR ET 4 ABSENTIONS:

Approuve la création d'un tarif unique de 3€ applicable quel que soit le Quotient familial et quel que soit le nombre d'enfants.

20083 (DEL36) SOUTIEN SCOLAIRE ETE 2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve, la mise en place de séances de soutien scolaire pendant la période estivale.

20084 (DEL37) NOUVEAU COMPLEXE MULTISPORTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise le Maire à lancer la procédure de concours de maitrise d'œuvre, par l'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, en application des dispositions du Code de la commande publique et notamment son article R.2162-15.

Retient la composition suivante pour le jury appelé à statuer dans le cadre de ce concours :

- Un tiers des membres du jury possédant une qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours (ou qualification équivalente), fixé à 4, désigné après sollicitation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Champagne-Ardenne et de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques;
- Les membres élus de la commission d'appel d'offres de la ville de Romilly-sur-Seine, soit 8;
 Soit 12 membres à voix délibérative.

Fixe le nombre de maîtres d'œuvre ou groupements de maîtres d'œuvre autorisés à participer au concours restreint à 3.

Inscrit au budget une enveloppe d'un montant de 36 000 € HT aux fins de versement d'une prime aux deux opérateurs économiques indemnisés ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

20085 (DEL 38) TERRAIN SYNTHETIQUE ET SON ECLAIRAGE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de valider la construction au stade Bardin-Gousserey d'un terrain de football synthétique et de son éclairage.

S'engage à lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional du Grand Est ou de tout organisme et donateur public ou privé.

Confirme l'inscription des dépenses sur les budgets nécessaires à l'opération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

20086 (DEL39) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION CORAIL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	27	0	4	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS:

Précise que Madame CONROUX Sandrine et Madame HENEAUX Mélanie sont sorties de la salle et ne prennent pas part au vote,

Approuve la convention relative aux conditions d'emploi de la subvention exceptionnelle de fonctionnement.

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 70 000 € à l'association CORAIL.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

20087 (DEL40) PORTIONS DE VOIRIE DE L'IMPASSE DU 19 MARS 1962-FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE RECOURS A LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le réseau des voies communales des portions de voirie restées privées de l'Impasse du 19 Mars 1962 – Fin de la Guerre d'Algérie, constituées des parcelles suivantes, cadastrées section :

- BN n°684	pour 66 m ²
- BN n°682	pour 43 m ²
- BN n°165p	pour environ 96 m² (sous réserve du document d'arpentage)
- BN n°167p	pour environ 21 m² (sous réserve du document d'arpentage)
- BN n°706	pour 83 m ²

Précise qu'une enquête publique sera réalisée pour cette procédure de transfert d'office,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à toutes les formalités administratives afférentes à cette décision.

20088 (DEL41) PORTIONS DE VOIRIE DE LA RUELLE BLANQUI RECOURS A LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le réseau des voies communales des portions de voirie restées privées de la ruelle Blanqui, constituées des parcelles suivantes, cadastrées section :

- AT n°588	pour 85 m ²
- AT n°585	pour 31 m ²
- AT n°584	pour 22 m ²
- AT n°582	pour 25 m ²
- AT n°580	pour 53 m ²

pour 46 m ²
pour 71 m ²
pour 32 m ²
pour environ 33 m² (sous réserve du document d'arpentage)
pour environ 11 m² (sous réserve du document d'arpentage)
pour 127 m² (sous réserve du document d'arpentage et en
prévision de la non-régularisation de l'acquisition amiable en cours)

Précise qu'une enquête publique sera réalisée pour cette procédure de transfert d'office,

Précise que la parcelle cadastrée section AT n°90p sera intégrée à la procédure de transfert d'office au moment du lancement de l'enquête publique si et seulement si l'acquisition amiable de cette parcelle n'est pas régularisée par la signature de l'acte de vente au moment de la constitution du dossier d'enquête publique,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à toutes les formalités administratives afférentes à cette décision.

20089 (DEL42) ACQUISITION DES 17 PLACETTES MON LOGIS LANCEMENT DES PROCEDURES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de mettre en œuvre, progressivement, pour les 17 placettes, la méthodologie décrite dans le présent rapport, pour le foncier et les travaux,

Acte la recherche de tous les co-financements susceptibles d'être mobilisés, placette par placette,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les documents et conventions à intervenir dans ce cadre.

20090 (DEL43) AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MARCILLY SUR SEINE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de Marcilly-sur-Seine,

Emet le souhait que la commune de Marcilly-sur-Seine envisage la création de la jonction manquante entre la vélovoie Saint-Oulph - Crancey et la vélo voie prévue sur Romilly-sur-Seine, ville centre du bassin romillon dont fait partie la commune de Marcilly-sur-Seine.

Informe que cette délibération sera transmise à la commune de Marcilly-sur-Seine.

20091 (DEL44) APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE « SOGEA EST BTP » CONCERNANT UN CONTENTIEUX L'OPPOSANT A LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE DANS LE CADRE D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REALISATION D'UN BASSIN D'ORAGE ET LA RECONSTRUCTION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET D'EPURATION

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les modalités du protocole transactionnel, ci-annexé, intervenu dans le cadre d'un marché public de travaux régi par le Code des Marchés Publics et dans lequel la Ville de ROMILLY-SUR-SEINE a confié la réalisation d'un bassin d'orage de 2.250 m3 situé Chemin du Marais à ROMILLY-SUR-SEINE et la reconstruction d'une station de traitement des eaux usées et d'épuration à la société SOGEA EST BTP.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération.

20092 (DEL45) AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DE SAIGON ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de l'impasse de Saïgon décrit ci-dessus,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 159 800,55 euros hors taxes, soit 191 760,66 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

20093 (DEL46) AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'AVIATION EST ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de la rue de l'Aviation Est décrit ci-dessus,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 127 878,55 euros hors taxes, soit 153 454,26 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20094 (DEL47) AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE PLACES DE STATIONNEMENT AVENUE JOSEPH MARIE JACQUARD DANS SA PARTIE COMPRISE ENTRE L'AVENUE DIDEROT ET LA RUE ROBERT GRAUMER ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de trottoirs et de places de stationnement avenue Joseph Marie Jacquard, dans sa partie comprise entre l'avenue Diderot et la rue Robert Graumer,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 52 404,12 euros hors taxes, soit 62 884,95 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

20095 (DEL48) RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE SELLIERES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de renouvellement de la couche de roulement de la partie du chemin de Sellières décrite ci-dessus.

Approuve le coût total de l'opération estimé à 47 500 euros hors taxes, soit 57 000 euros toutes taxes comprises.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés.

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20096 (DEL49) AMENAGEMENT D'UN PARKING ET REAMENAGEMENT DES PLACES DE STATIONNEMENT AU DROIT DU STADE BARDIN GOUSSEREY ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement d'un parking et réaménagement des places de stationnement au droit du Stade Bardin-Gousserey,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 504 000 euros hors taxes, soit 604 800 euros toutes taxes comprises et 60 000 euros pour la participation aux travaux du S.D.E.A.,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

20097 (DEL50) RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DANS SA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE GORNET-BOIVIN PROLONGEE ET LA RUE DE L'AVIATION OUEST ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de renouvellement de la couche de roulement de la partie de la piste cyclable décrite ci-dessus et le remplacement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 131 250 euros hors taxes, soit 157 500 euros toutes taxes comprises.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés.

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20098 (DEL51) AMENAGEMENT DE RALENTISSEURS AVENUE DIDEROT PROLONGEE ET RUE MILFORD HAVEN ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de ralentisseurs sur les voies énoncées ci-dessus,

Approuve le coût de l'opération estimé à 80 000 euros hors taxes, soit 96 000 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

20099 (DEL52) MISE EN PLACE DE TROIS RALENTISSEURS RUE JEAN DE LA FONTAINE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'implantation de trois ralentisseurs rue Jean De La Fontaine,

Approuve le coût de l'opération estimé à 10 960,12 euros hors taxes, soit 13 152,15 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20100 (DEL53) MISE EN PLACE DE QUATRE RALENTISSEURS SUR LES VOIES SITUEES A PROXIMITE DE L'ECOLE MIGNONNETTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'implantation de quatre ralentisseurs sur les voies énoncées ci-dessus,

Approuve le coût de l'opération estimé à 15 200 euros hors taxes, soit 18 240 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20101 (DEL54) REFECTION DE L'AVENUE JEAN JAURES – PARTIE COMPRISE ENTRE L'AVENUE DIDEROT ET L'ALLEE DES TROIS VAGUES ET AMENAGEMENT DE TROTTOIRS AVENUE DIDEROT – PARTIE COMPRISE ENTRE L'AVENUE JEAN JAURES ET LA RUE PAUL VAILLANT COUTURIER ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseille présents	Ovnrime	és avec Po	ur Coi	ntre	Abstention	Non participant
33	3.	3 3	3 (o	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de réfection des voies décrites ci-dessus,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 679 350 euros hors taxes, soit 815 220 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20102 (DEL55) REFECTION DE LA RUE DE LIEGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de la rue de Liège comprenant la réfection complète de la voirie, des trottoirs et des bordures, le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, la création de réseaux d'assainissement séparatifs et l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 434 500 euros hors taxes, soit 521 400 euros toutes taxes comprises et 75 000 euros pour la participation aux travaux du S.D.E.A.,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20103 (DEL56) REFECTION DE LA RUE FELIX FAURE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe d'aménagement de la rue Félix Faure comprenant la réfection complète de la voirie, des trottoirs et des bordures, le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, la création de réseaux d'assainissement séparatifs et l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 407 000 euros hors taxes, soit 488 400 euros toutes taxes comprises et 65 000 euros pour la participation aux travaux du S.D.E.A.,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20104 (DEL57) REFECTION DES RUES DE LA TOURNELLE – JULIAN GRIMAU – DES ORMES – QUAI RASPAIL ET PASSAGE JULIAN GRIMAU (QUARTIER DU COLLEGE LANGEVIN) ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de réfection des rues décrites ci-dessus,

Approuve le coût total de l'opération estimé à 973 500 euros hors taxes, soit 1 168 200 euros toutes taxes comprises,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de toutes autres Collectivités, Organismes et Donateurs publics ou privés,

S'engage à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20105 (DEL58) TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE S.D.E.A. – ALLEE MONTESQUIEU

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, allée Montesquieu,

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 20 580 euros,

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2020,

Demande au S.D.E.A la désignation s'il y a lieu d'un coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le S.D.E.A. pour cette mission,

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits